



AVIS OFFICIEL

PILIERES PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 22 février 2019

Y:\ST\ED\Enquêtes\Enquêtes 2016\enquêtes170616.doc

Enquêtes Publiques

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :

- M. Jacques Hermann et RTB Corvaglia Sàrl, par le bureau DBS architectes Sàrl, pour la transformation et l'agrandissement d'une grange en habitation ainsi que l'aménagement de places de stationnement, à Noës (rue Michel) sur les parcelles N^{os} 13401 et 13402, plan N^o 122 (zone d'ensemble de valeur) coordonnées 605'200/125'475 (dérogation au tableau 109 RCCZ).
- M. Giuseppe Barbato, par le bureau DBS architectes Sàrl, pour la construction d'un abri pour jacuzzi, l'agrandissement d'un couvert autorisé ainsi que l'aménagement d'une place de stationnement à l'Ancien Sierre (rue d'Itagne) sur la parcelle N^o 6095, plan N^o 26 (zone de faible densité) coordonnées 607'325/126'170.
- Immocom SA, par le bureau d'architecture Véronique Tapparel-Main, pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau à l'intérieur d'un bâtiment en cours de rénovation à Granges (rue de Fauporte) sur la parcelle N^o 14789, plan N^o 47 (zone d'ensemble de valeur) coordonnées 601'990/123'000.
- La PPE Victoria par la fiduciaire Gaston Clivaz SA, pour l'abattage de 2 arbres à Sierre (route de Sion) sur la parcelle N^o 459, plan N^o 3 (zone de centre B à aménager) coordonnées 606'840/126'660.
- M. Frédéric Bonvin pour le remplacement d'une enseigne en façade d'un bâtiment existant à Sierre (avenue du Rothorn) sur la parcelle en copropriété N^o 8168, plan N^o 2 (zone de centre A à aménager) coordonnées 607'120/126'880.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés au secrétariat des Services Techniques à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	
Date début de la publication	22.02.2019	
Date fin de la publication	22.03.2019	

Traité par :
Police municipale
Thomas Zimmermann / db
027 452 06 00 / thomas.zimmermann@sierre.ch

COMMUNIQUE DE POLICE

Sierre, le 22 février 2019

Ouverture du carnaval à Muraz – 01 mars 2019
Cortèges de carnaval – Sierre – Muraz – Noës – Granges – 02 mars 2019

Restrictions de circulation à Muraz – vendredi 01 mars 2019 de 18h45 à 19h30

La route du Moulin hauteur terrain de Champéthro, route du Moulin entre la route des Longs-Prés et la route de Mura, la route de Mura.

**Restriction de circulation le samedi 02 mars 2019 pour :
Sierre, Noës, Muraz, Granges.**

Sierre – cortège et nettoyage de la chaussée

De 12h00 à 18h30 environ :

- Rte de Sion (dès rte des Liddes)
- Rte de l'Hôpital (depuis le carrefour de Ste-Croix)
- Place Beaulieu
- Av. Général-Guisan
- Rue du Bourg (Gare - Hôtel de Ville)
- Avenue château de la Cour

Accès à la gare et à la poste par la gare marchandise. (Signalé gare & poste)

Parcage

Parkings souterrains de la Gare, Beaulieu, Forum et Europe.

La Plaine Bellevue est interdite au stationnement, excepté pour les porteurs de vignettes.

Transports publics

Selon indications des entreprises concernées

Muraz – cortège et animation

De 15h45 à 17h00 pour le cortège et jusqu'à 22h00, pour des questions de sécurité.

La route de Mura entre le chemin de la Vannire et la route de Riondaz, accès riverains possible.

Noës – cortège et animation

De 15h30 à 20h00

- Route de Plantassage, entre le carrefour des Voyageurs et la route de Ehala, après le cortège, accès riverains possible

Granges – cortège

De 14h30 à 16h30

- Avenue de la Gare – Place du Puits

Police municipale Sierre